



PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT

Art. 44, Ch. 80, S.R.Q., 1941

No du dossier 347,807

Succession de M. LECLAIR, AUGUSTINE VVE HONORÉ LAURIN

en son vivant de GRENVILLE, P.Q.

décédé le 22 JANVIER 1958



Vu les déclarations et autres pièces produites au bureau du revenu de la Province de Québec et l'attestation en regard de la signature du soussigné, la transmission des biens ci-après décrits peut être complétée, savoir:

A) UN CERTAIN MORCEAU DE TERRAIN SITUÉ DANS LE VILLAGE DE GRENVILLE CONNU ET DÉSIGNÉ AUX PLAN ET LIVRE DE RENVOI OFFICIELS DUDIT VILLAGE COMME ÉTANT PARTIE DU LOT NUMÉRO SOIXANTE-TROIS (PTIE 63), MESURANT SUR LA LIGNE EST TRENTE-SIX PIEDS (36') SUR LA LIGNE SUD SOIXANTE-SEPT PIEDS ET CINQ-DIXIÈMES (167.5') SUR LA LIGNE OUEST TRENTE-TROIS PIEDS ET TROIS-DIXIÈMES (33.3') ET SUR LA LIGNE NORD EN PARTANT DU POINT SITUÉ À TRENTE-SIX PIEDS (36') DU COIN SUD-EST SE DIRIGEANT VERS L'OUEST UNE DISTANCE DE QUATRE-VINGT-CINQ PIEDS (85') DE LÀ SE DIRIGEANT VERS L'OUEST JUSQU'À UN POINT SITUÉ À TRENTE-TROIS PIEDS ET TROIS POUÇES (33'3") DU COIN SUD-OUEST UNE DISTANCE DE SOIXANTE-ET-DIX-HUIT PIEDS (76') BORNÉ À L'EST PAR LE CHEMIN DE LA BAIE (RUE PRINCIPALE) AU SUD PAR LA PROPRIÉTÉ DE PAUL EL. LAURIN, À L'OUEST PAR LE LOT 51, ET AU NORD SUR UNE DISTANCE DE SOIXANTE-DIX-HUIT

Officier du Service de la comptabilité

REGISTRY OFFICE FOR THE REGISTRATION DIVISION OF ARGENTEUIL.

I, Hereby certify that this document was registered in this office at two

o'Clock P.M. on the sixteenth day of October one thousand nine hundred and fifty-eight under the No. 87362

REGISTRAR

PIEDS (78') PAR UNE PARTIE DU LOT 64, CI-APRÈS DÉ-
CRITE ET SUR UNE DISTANCE DE QUATRE-VINGT-HUIT PIEDS
ET CINQ DIXIÈMES (98.51) PAR LE RÉSIDU DU LOT 63, ME-
SURANT EN SUPERFICIE SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-ET-
SEPT PIEDS CARRÉS (7567 P.C.) SANS BÂTISSÉ DESSUS RÉ-
RIGÉE.....

B) UN CERTAIN MORCEAU DE TERRAIN DE FORME TRIANGULAIRE
SITUÉ DANS LE VILLAGE DE GRENVILLE, CONNU ET DÉSIGNÉ
AUX PLAN ET LIVRE DE RENVOI OFFICIELS DUDIT VILLAGE
COMME ÉTANT PARTIE DU LOT NUMÉRO SOIXANTE-QUATRE (PTIE
64) MESURANT SUR LA LIGNE NORD SOIXANTE-DIX-SEPT PIEDS
(77') SUR LA LIGNE OUEST VINGT-SEPT PIEDS (27') ET SUR LA
LA LIGNE SUD SOIXANTE-DIX-NEUF PIEDS (78') BORNÉ SUR
LE COTÉ SUD PAR PARTIE DU TERRAIN CI-HAUT DÉCRIT, DU
COTÉ NORD PAR LE LOT 64 ET DU COTÉ OUEST PAR LE LOT 54
MESURANT EN SUPERFICIE MILLE QUATORZE PIEDS CARRÉS
(1014 P.C.) SANS BÂTISSÉ. LE TOUT MESURE ANGLAISE
PLUS OU MOINS ET CONFORMÉMENT À UN PLAN PRÉPARÉ PAR
SÉRAPHIN G. INET, ARPENTEUR, LE 16 AOÛT 1954.....

FAIT ET SIGNÉ À QUÉBEC, CE.....15 OCTOBRE1958

AUCUN DROIT EXIGIBLE.....


Officier du Service de la comptabilité


OFFICIER DU REVENU SPÉCIALEMENT AUTORISÉ.....